

15 BIS RUE DURUY

Société civile immobilière (SCI)

au capital social de 200 €

15 BIS RUE DURUY 51100 REIMS

RCS REIMS 834760423

(la « Société »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

---

**Le 15/01/2026**

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

Décisions

---

### **Décision 1**

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de NASSIRA LADJELATE, pour cause de démission en date du 15/01/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### **Décision 2**

Il est pris acte par les Associés la cession de 20 parts sociales pour un montant de 20 euros de la Société détenues par NASSIRA LADJELATE en date du 15/01/2026, à un nouvel associé : la société RC5, SARL au capital social de 1000 euros, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 100432327, ayant son siège social au 5 Rue Paulin Paris, 51100 Reims, France, dûment représentée par RABAH CHEIKH.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### **Décision 3**

Il est pris acte par les Associés la cession de 80 parts sociales pour un montant de 80 euros de la Société détenues par NASSIRA LADJELATE en date du 15/01/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. RABAH CHEIKH, résidant 5 Rue Paulin Paris 51100 Reims, France né(e) le 04/09/1982 à REIMS 51100.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### **Décision 4**

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## **Décision 5 : Pouvoir**

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**RABAH CHEIKH, associé(e)**

**NASSIRA LADJELATE, associé(e)**

**NASSIRA LADJELATE, ancien Gérant**

**NASSIRA LADJELATE, Cédant de parts sociales de la Société**

**NASSIRA LADJELATE, Cédant de parts sociales de la Société**

**RABAH CHEIKH**